

Editorial

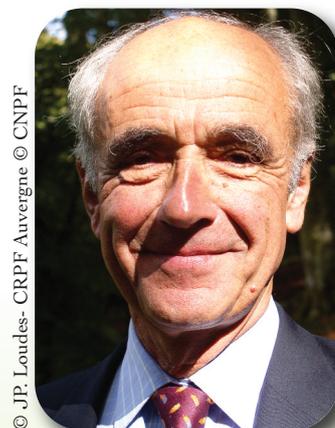
L'année 2017 sera celle de la fusion des Centres Régionaux de la Propriété Forestière d'Auvergne et de Rhône-Alpes. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a créé la nouvelle région administrative Auvergne-Rhône-Alpes en 2016. Le regroupement obligatoire des deux CRPF sera quant à lui officiel en mars 2017, après les élections de vos nouveaux conseillers de Centre.

Cette nouvelle délégation Auvergne-Rhône-Alpes du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) sera une force pour appuyer les sylviculteurs et développer la richesse économique, environnementale et sociale des 1 979 000 ha de forêt privée. Un travail de partage d'expériences, de savoir-faire et d'organisation piloté par les directions des deux délégations s'est engagé dès 2016 pour s'adapter à cette nouvelle dimension territoriale. Il doit permettre d'optimiser les moyens, d'additionner les forces et faire progresser le nouveau CRPF Auvergne-Rhône-Alpes dans ses missions dédiées au développement de la forêt privée. Les agents du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes seront toujours présents, notamment sur le terrain, pour vous conseiller dans la gestion durable de vos forêts afin de mobiliser une ressource bois qui sera une composante économique forte pour la nouvelle région.

Le nouveau CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, aux côtés de tous ses partenaires de la filière forêt bois et des collectivités locales, participera activement à l'augmentation de 12 millions de mètres cubes de la récolte de bois d'ici 2026 programmée dans le projet de Plan National de la Forêt et du Bois (PNFB) 2016-2026. L'enjeu sera donc de préparer la forêt privée d'Auvergne-Rhône-Alpes au changement climatique tout en stimulant la production et tous les services écosystémiques qu'elle apporte (captation du carbone, préservation de la ressource en eau, biodiversité...).

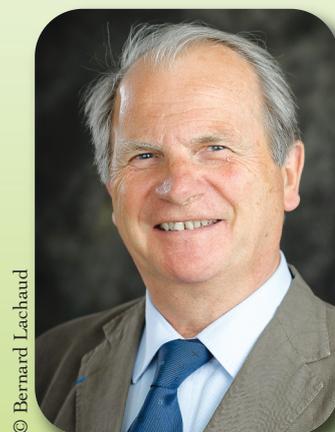
Un dossier commun Auvergne-Rhône-Alpes sur les chiffres clés, les enjeux et la diversité des forêts privées de la nouvelle grande région vous est proposé dans les deux bulletins «Forêts d'Auvergne» et «Le Forestier Privé Rhône-Alpes». Dès mai 2017 un seul bulletin d'information sera intitulé «Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes».

Ni l'un, ni l'autre, ne nous représenterons aux prochaines élections du CRPF : nous profitons de cette occasion pour vous remercier de votre confiance et pour vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonne année.



© JP. Loudes - CRPF Auvergne © CNPF

Arnaud de Montlivault
Président du CRPF Auvergne



© Bernard Lachaud

Bruno de Jerphanion
Président du CRPF Rhône-Alpes

Elections en février et mars 2017 : votez pour vos nouveaux Conseillers de Centre

Les conseillers de Centre du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sont élus par les propriétaires forestiers. Ils les représentent dans de nombreuses instances locales impliquant la forêt, ils agréent les Plans Simples de Gestion et déterminent également les orientations de travail pour améliorer la gestion durable de la forêt privée. Si vous êtes propriétaire d'au moins 4 ha de forêt sur un même département, ou si vous avez moins de 4 ha mais que vous disposez d'un **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)** ou d'un **Règlement Type de Gestion (RTG)** en vigueur, vous recevrez les bulletins de vote en janvier 2017 et vous pourrez voter par correspondance.



Mme Claire HUBERT, nouvelle directrice générale du Centre National de la Propriété Forestière



Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, **Claire HUBERT** connaît bien le secteur forestier, elle a été notamment sous-directrice de la forêt et du bois au ministère de l'Agriculture de 2003 à 2005, sous-directrice de la recherche, de l'innovation, au ministère de l'Agriculture puis chef du service de la recherche au ministère de l'Environnement. **Claire HUBERT** s'attachera, avec l'ensemble des équipes du CNPF, à développer la contribution de l'établissement aux objectifs de gestion durable des forêts privées, notamment à leur adaptation au changement climatique et à la mobilisation accrue de bois pour la filière.

C'est le dernier numéro de Forêts d'Auvergne que vous recevez. En effet, les deux journaux d'informations Forêts d'Auvergne et Le Forestier Privé Rhône-Alpes vont fusionner en 2017 pour devenir un journal unique

“Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes”.

Le premier numéro du bulletin Forêts d'Auvergne est paru en 1987 et depuis 30 ans il vous a permis d'être informés sur les actualités forestières et sur des sujets techniques pour vous aider dans la gestion de vos forêts. Les difficultés croissantes à mobiliser des financements publics notamment européens pour l'édition de ce bulletin nous conduisent aujourd'hui à mettre en place un système d'abonnement fondé sur le modèle rhône-alpin. Cet abonnement vous permettra si vous le souhaitez de continuer à recevoir chez vous le nouveau bulletin du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur papier.

Sachez cependant que vous pourrez consulter gratuitement le futur bulletin “Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes” sur le futur site internet du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes et sur boisdauvergne.com.



Abonnement pour recevoir en format papier «Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes»

Mme - M.....

Adresse.....

Code postal..... Commune.....

Tél..... E-mail.....

S'abonne à **Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes** et recevra les 4 prochains numéros.

Coupon-réponse à joindre à votre règlement de 10 € par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du CRPF et à renvoyer au CRPF Rhône-Alpes - Parc de Crécy, 18 avenue Général de Gaulle 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Un futur CRPF Auvergne-Rhône-Alpes Au croisement des nouveaux cadres politiques

La réforme des régions politiques est connue de tous et s'applique depuis 2016. La région Auvergne-Rhône-Alpes est notre cadre administratif et toutes les structures régionales doivent adapter leur périmètre d'action.

Ainsi les élus de la Région siègent-ils en une assemblée unique, le Conseil régional, qui met en place avec ses services réunifiés des orientations couvrant l'ensemble d'Auvergne-Rhône-Alpes, notamment pour la forêt avec de nouvelles modalités d'action qui verront le jour en 2017 sous forme de projets par massif pour le développement forestier. Au niveau de l'État, les administrations régionales ont aussi fusionné par grandes régions dès le début 2016 ; ainsi la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et son service forestier (Service régional de la forêt, du bois et des énergies (SERFOBE) sont en place pour encadrer des services forestiers départementaux, donner le cadre réglementaire et gérer les aides de l'État pour la forêt et les industries du bois. Les autres acteurs de la forêt ou de la filière ont fusionné (PEFC, Communes forestières...) ou y travaillent (Unions régionales de forestiers privés, Interprofessions, ONF...). Mais au-delà de ces fusions structurelles, ce sont bien de nouvelles politiques qui doivent se mettre en place.



Réunion CRPF reboisement Combrailles

Trois grands cadres vont fixer les priorités du développement forestier

- **au niveau de l'État** : le Plan national forêt bois (PNFB) a été approuvé et fixe des principes et des priorités pour la mobilisation des bois et le regroupement de la gestion. Il sera adapté de façon opérationnelle dans chaque région par un programme régional qui sera rédigé en concertation au sein de la nouvelle Commission régionale de la forêt et du bois.

- **au niveau du Centre National de la Propriété Forestière**, le nouveau Contrat d'objectif et de performance (COP) doit prendre effet dès 2017 et redéfinir les cibles et actions à mener par les CRPF, visant plus spécialement l'amélioration de la gestion durable des forêts, du regroupement de gestion et du transfert des connaissances pour mobiliser davantage.

- **au niveau de la Région**, ce sont de nouvelles répartitions

de compétences entre les Conseils régionaux et départementaux ainsi qu'avec les communautés de communes qui se définissent actuellement et auront un effet direct sur les politiques locales en faveur de la forêt.

C'est dans ce contexte de redéfinition des périmètres tant géographiques que politiques que les CRPF Auvergne et Rhône-Alpes seront amenés à fusionner le lendemain de l'élection professionnelle des Conseils de Centre en février et mars 2017. À l'issue de ces élections qui ont lieu tous les 6 ans, un Conseil de Centre unique pour Auvergne-Rhône-Alpes sera composé de 22 propriétaires forestiers issus des 12 départements et aura pour mission de piloter l'action du nouveau CRPF. Pour leur donner la force et la légitimité nécessaires, **il sera important que tous les propriétaires de plus de 4 ha votent par correspondance en retournant le bulletin qu'ils vont recevoir du CRPF en janvier prochain.**

Le nouveau grand CRPF Auvergne-Rhône-Alpes agira dans les cadres et priorités donnés par le PNFB et le COP au niveau national, et participera aux orientations des politiques locales pour construire un CRPF Auvergne-Rhône-Alpes efficace pour la mise en gestion des forêts et utile à tous les propriétaires forestiers privés.



La forêt privée d'Auvergne-Rhône-Alpes

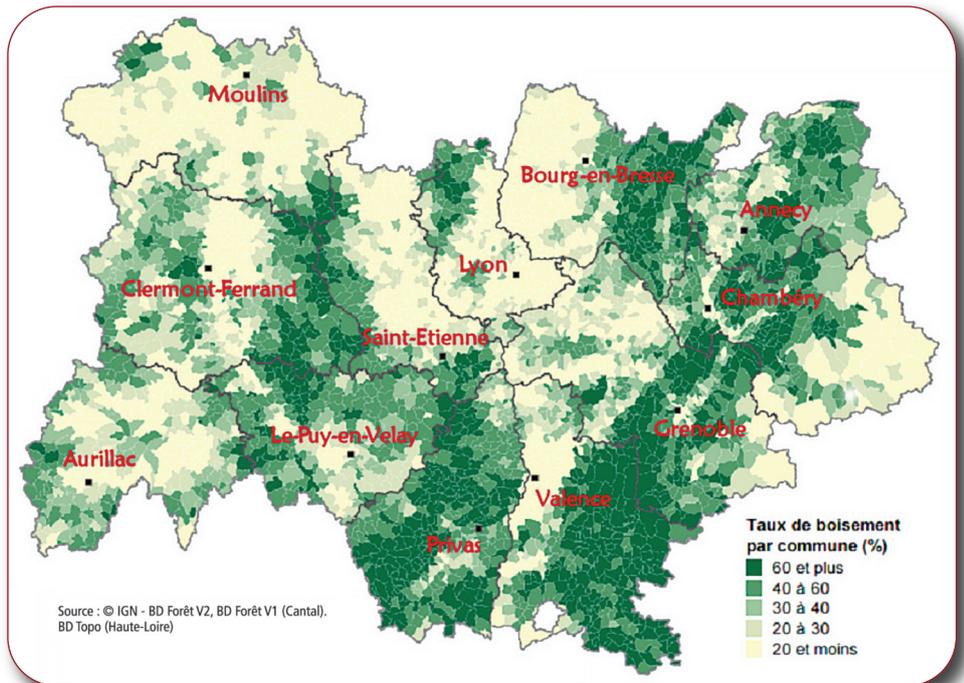
La forêt Auvergne-Rhône-Alpes, c'est 2 500 000 hectares, soit 37 % du territoire en surface boisée, dont 80 % appartient à des propriétaires privés.

De l'étage méditerranéen au montagnard, la forêt privée d'Auvergne-Rhône-Alpes est très diversifiée. C'est un vrai potentiel économique et socio-environnemental à développer. Les feuillus recouvrent la plus grande surface, mais la récolte totale de bois (5 millions de m³/an, soit 14 % de la récolte française) est principalement axée sur les résineux. Cette récolte annuelle, bien inférieure à la production de 15,6 Mm³, est encore insuffisante. C'est là un enjeu majeur pour la gestion des forêts privées, avec une nécessité de renouveler les peuplements vieillissants (notamment les sapinières et les peuplements feuillus). Pour atteindre cet objectif, deux défis majeurs sont à relever : rendre accessible la ressource dans une région où 2/3 des surfaces sont en zone de montagne, et lutter contre le morcellement avec actuellement plus de 670 000 propriétaires dont seulement 1/3 possèdent plus de 1 hectare.

La filière forêt bois de la nouvelle région est une force pour le développement du territoire, avec un tissu de 18 000 entreprises qui emploient plus de 50 000 personnes. Du Rhône, département le moins boisé, à l'Ardèche, le plus boisé, la forêt présente des peuplements d'essences et de qualités très variées.

La part de feuillus est plus importante dans l'Allier (avec plus de 25 % des volumes régionaux de chênes de qualité bois d'œuvre récoltés), mais aussi dans l'Isère, l'Ain et le Cantal. La Loire, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, avec les massifs du Livradois-Forez et du Pilat, concentrent plus

Taux de boisement en Auvergne-Rhône-Alpes (IGN 2013)



de 38 % des volumes résineux de la région, essentiellement constitués de sapin. C'est par contre dans le massif alpin que l'on trouve plus de 60 % des volumes d'épicéa. L'Ardèche et le sud de la Drôme sont dominés par le pin sylvestre et le chêne pubescent, avec des enjeux liés notamment à la trufficulture. La diversité de ces forêts en fait une région avec de forts enjeux environnementaux. La récolte de bois d'œuvre (3/4 du bois récolté) est en constante progression. Le Puy-de-Dôme contribue à lui seul à 23 % de la récolte régionale de bois. Avec 3.6 millions de m³ (bois d'œuvre), la région Auvergne-Rhône-Alpes se classe au second rang avec 20 % du total national.

Sources : Agreste Auvergne-Rhône-Alpes, INSEE, CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

2/3 des surfaces forestières en zone de montagne

1.9 millions ha
de forêt privée
soit 80% de la
surface forestière

670 000
propriétaires
dont seulement
12 % possédant
plus de 4 ha

3^{ème} région
forestière
française
pour la récolte
avec 5 Mm³

1^{ère} région
française en
volume de bois
sur pied avec
487 millions
de m³

60 %
de la surface
en feuillus
avec une
majorité de
chênes
(71 Mm³)

40 %
de la surface
en résineux avec
une majorité de
sapins (86 Mm³)
et d'épicéas
(86 Mm³)

Le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes au service d'une forêt privée dynamique et performante

Les Centres Régionaux de la Propriété Forestière ont été instaurés par la loi du 6 août 1963, dite "Loi Pisani" qui a doté les forestiers privés d'un outil leur permettant d'assurer eux-mêmes des missions de développement forestier, tout en répondant aux objectifs d'intérêt général. Du fait de leurs interventions en forêt privée, ces établissements publics sont gouvernés par un conseil d'administration composé de propriétaires forestiers élus.

En 2009, le **Centre National de la Propriété Forestière** est créé, avec ses **délégations régionales** (art. L321-1 du Code forestier) et en 2017, avec la fusion des régions administratives, c'est la délégation Auvergne-Rhône-Alpes qui va se mettre en place. Son territoire d'action va s'étendre sur 12 départements et concerner 670 000 propriétaires pour 2 millions d'hectares de forêt privée.

Dans la continuité du travail des premiers conseils et des premiers techniciens forestiers à partir de 1967, les deux CRPF vont réunir leurs atouts et forces respectives pour accompagner les propriétaires et les inciter à être véritablement des gestionnaires en intégrant préoccupations socio-économiques et environnementales, afin d'assurer l'approvisionnement de la ressource en bois et la pérennité des massifs boisés.

Pour ce faire la délégation Auvergne-Rhône-Alpes renforcera sa politique de promotion des documents de gestion durable obligatoires ou volontaires menée depuis les années 1970. Elle continuera également à développer, selon les fi-

nancements disponibles, toutes les formes de regroupement des propriétaires engagées depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui : groupements de sylviculteurs, dessertes forestières, regroupements de chantiers. Elle proposera aux propriétaires de bois, forêts et terrains à boiser d'aller à leur rencontre pour les informer, les conseiller et les former sur la gestion globale de leurs forêts. Mais aussi leur apporter un savoir faire basé sur des méthodes de sylviculture adaptées à chaque contexte et évolutives en fonction des nouveaux enjeux économiques et de changement climatique.

Forêts avec un document de gestion durable

Actuellement les forêts gérées durablement couvrent une surface de plus de 207 000 ha dont près de 168 000 ha concernés par 2 524 Plans Simples de Gestion.

Les grandes dates des CRPF Auvergne et Rhône-Alpes

Auvergne

24-02-1967	- 1 ^{er} conseil d'administration - 1 technicien pour la région
années 70	- Appel des premiers PSG
années 80	- Recrutement de techniciens desserte - associations de voirie forestière
1987	- Journal "Forêts d'Auvergne"
1999	- Recrutement de 7 techniciens tempête
années 2000	- Plans de développement de massif (PDM) - 1 ^{ères} associations de propriétaires - Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)
années 2010 à aujourd'hui	- Programme pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) - Premier site internet boisauvergne.com de tous les acteurs de la filière

Rhône-Alpes

27-02-1967	- 1 ^{er} conseil d'administration - 1 technicien par département
années 70	- Appel des premiers PSG
années 80 - 90	- Création de groupements de sylviculteurs et vulgarisation
années 2000	- "Regroupement pour l'action" et Plans de Massif (PDM), - Journal "Le Forestier Privé Rhône-Alpes"
années 2010 à aujourd'hui	- Projets stratégiques agricoles et de développement durable (Psader), - Programme pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), - Associations syndicales de gestion forestière (ASLGF)

2016-2026 : un objectif national de mobilisation de bois supplémentaire

L'objectif aux niveaux national et régional est de mobiliser plus de bois, en faveur de l'économie et de la filière, tout en garantissant la gestion durable des forêts. Avec 80 % de la surface de la forêt régionale qui est privée, mobiliser plus de bois, c'est mobiliser plus en forêt privée et c'est là qu'il faudra concentrer les efforts techniques et financiers pour accompagner les sylviculteurs. En Auvergne depuis 2005, la récolte de bois d'oeuvre a progressé de plus 25%, et en Rhône-Alpes c'est 54 Groupements de sylviculteurs ou d'Associations syndicales de

gestion forestière qui ont été créés. L'accès à la ressource forestière est indispensable et depuis les années 2000, les deux CRPF ont participé activement à la création de plus de 800 km de routes et de pistes en Auvergne et 400 km en Rhône-Alpes. Ces résultats montrent l'efficacité du CRPF, seul établissement public à avoir mis en oeuvre des actions de terrain en faveur d'une mobilisation accrue des bois et d'un regroupement des propriétaires. **En effet l'intervention d'un technicien du CRPF permet de multiplier par quatre la surface mise en gestion.**

Deux actions qui seront à étendre dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

Les Associations syndicales libres de gestion forestière qui sont labellisées GIEEF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier).

Les propriétaires forestiers peuvent regrouper leurs parcelles par massif au sein de ces associations, établir un Plan simple de gestion concerté, avoir un gestionnaire unique et vendre leurs bois par voie de contractualisation. Le GIEEF instauré par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, permet à ces associations d'être reconnues par l'État pour dynamiser la gestion durable de la forêt privée.

En Rhône-Alpes, 8 ASLGF en gestion, 7 en cours de finalisation, et 40 projets
En Ardèche, création du 1^{er} GIEEF de France dans les Cévennes ardéchoises

Un site internet Bois d'Auvergne

6 services pour les propriétaires forestiers et les professionnels de la filière. **Boisdauvergne.com**, est simple d'utilisation, pédagogique, et propose 6 services «Gérer sa forêt», «Gérer ses chantiers», «Trouver un professionnel», «Connaître le prix des bois», «Foncier forestier», «Démarches en ligne». L'outil cartographique associé à ces services permet la localisation de parcelles, la recherche de professionnels, la connaissance des réglementations, la préparation de chantiers, etc. **Boisdauvergne.com** permet aux propriétaires par exemple avec le service «Foncier forestier» de publier une offre de vente concernant leurs parcelles forestières mais aussi de consulter toutes les parcelles en vente en Auvergne. **Bois d'Auvergne** est un fort levier pour faire face à l'attente de mobiliser plus de bois et d'avoir un impact positif sur l'économie régionale.



Dossier réalisé par le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

Atouts du CRPF

Pour répondre aux enjeux de mobilisation durable des bois, la nouvelle délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNPF dispose de nombreux atouts qui pourront être mis en cohérence avec les collectivités locales pour répondre aux attentes ciblées par chaque territoire :

- **un établissement indépendant**, neutre et objectif, à l'interface entre les propriétaires, le syndicalisme, les opérateurs économiques et qui facilite leur mise en relation ;
- **une assise politique régionale**, avec un(e) président(e) et des conseillers locaux professionnels pour orienter ;
- **une connaissance de la ressource et des territoires (PSG, PDM) ;**
- **un ancrage de proximité** au plus près des sylviculteurs, une organisation décentralisée proche des problématiques locales avec la présence de techniciens forestiers sur tous les départements ;
- **un lien fort avec les élus des territoires** pour intégrer la forêt dans le développement local avec des actions adaptées ;
- **un savoir faire** qui s'appuie en continu sur la recherche et le développement d'outils innovants.

Emilie BONNIVARD

«Il faut se réapproprier notre forêt !»

Depuis janvier 2016, Émilie Bonnivard est vice-présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée à l'agriculture, à la forêt, à la ruralité, à la viticulture et aux produits du terroir. Éluë d'une commune forestière en Maurienne, elle veut positionner la forêt comme le second pilier de sa délégation aux côtés de l'agriculture.



Quelle est votre regard sur la place de la forêt dans cette grande région Auvergne-Rhône-Alpes ?

La région présente le plus grand volume de bois sur pied de France avec 486 millions de mètres cubes. Cependant, nous sommes la troisième région en volume de bois récoltés. La filière forêt-bois est donc un secteur à fort potentiel de développement en matière économique pour notre région, mais elle rencontre des freins importants en matière d'exploitation, qui la rendent pour l'heure pas suffisamment compétitive. C'est sur ces freins que nous nous efforcerons de travailler dans la nouvelle politique régionale. L'objectif d'ici 2020, est non seulement d'augmenter le prélèvement du bois pour nos entreprises de transformation, mais aussi d'initier une gestion durable des massifs forestiers, en respectant et en optimisant les services écologiques majeurs que la forêt nous donne : stabilité des terrains de montagne, enjeux touristiques, réserve carbone, etc. L'exploitation d'une forêt doit se faire en cohérence avec le renouvellement des essences dans des massifs de qualité.

Quels sont les axes de votre politique forestière ?

Notre forêt doit s'inscrire dans une vraie filière économique en répondant à des enjeux majeurs de gestion durable. Il y a donc trois notions : le développement économique, le développement social et le respect de l'environnement. Notre stratégie doit répondre à ces trois objectifs.

Aujourd'hui, la filière représente 50 000 salariés en Auvergne-Rhône-Alpes, et 15 000 entreprises. C'est donc un gisement d'emplois sur sites non délocalisables. Nous avons une forêt morcelée et de montagne, impliquant des surcoûts notamment en termes d'exploitation, ce qui rend peu attractive son exploitation, que ce soit pour les propriétaires ou les entreprises de transformation. Il faut donc favoriser notamment les Plans simples de gestion, le regroupement des propriétaires forestiers. Nous devons faire comprendre aux propriétaires l'intérêt économique qu'ils peuvent avoir à moyen terme de s'occuper de leurs parcelles et favoriser chez eux une prise de conscience sur l'importance de l'entretien de ces territoires.

Nous voulons intervenir sur tous les maillons de la filière forestière pour la rendre efficace : l'amont (propriétaires privés et publics, entreprises de travaux forestiers), l'aval (entreprises de première et deuxième transformation) et les débouchés (construction bois, bois énergie). Chaque

maillon a des problématiques propres qui ont des conséquences sur le suivant. La mobilisation des acteurs du territoire doit se faire de manière conjointe avec les autres. Bien évidemment, je pense au CRPF mais aussi à l'ONF, et aux collectivités locales qui agissent sur la desserte forestière.

Parmi nos innovations, il s'agit de travailler sur des massifs forestiers par des appels à projet ou stratégie de priorisation avec les professionnels du secteur et les collectivités locales volontaires, de la Région. Car les stratégies sylvicoles sont différentes d'un secteur à l'autre.

Nous voulons notamment travailler pour les entrepreneurs de travaux forestiers. Nous sommes conscients de la fragilité de leur situation et il est nécessaire qu'ils puissent vivre de leur activité. Nous voulons faciliter leur accompagnement en leur permettant d'intervenir de manière rationnelle et groupée sur les massifs. Nous voulons également accompagner les entreprises de la première transformation, les scieries qui doivent investir pour se moderniser et innover pour valoriser leur production. Elles doivent diversifier leurs produits pour se consolider et surtout rester compétitives.

Enfin, nous voulons orienter le marché en positionnant le bois de notre région dans les appels d'offre. On va travailler sur une bonification d'une subvention quand le maître d'ouvrage a bien sélectionné du bois local certifié.

Nous sommes convaincus qu'il peut y avoir un effet moteur dans la filière si la demande est là et si on arrive à lever les points de blocage, on peut vraiment passer un cap. On compte sur la profession et les acteurs pour qu'ils puissent parler d'une seule voix.

Quelle sera votre politique en direction des propriétaires forestiers ?

Il faut motiver les propriétaires privés à mettre en gestion leur forêt pour massifier la mobilisation. Ils sont les premiers acteurs de la réussite du développement de cette filière fondamentale pour nos économies et la préservation d'une forêt de qualité. Sans eux, tout sera plus difficile. Ceci passe par le regroupement et nécessitera des crédits d'animation pour le CRPF.

Propos recueillis par Jean-Louis RIOUAL



FOGEFOR Auvergne : nouveau programme 2017, venez vous former !

En Auvergne, au cours du 2^{ème} semestre 2017, seront organisées des formations avec un cycle d'initiation par département : Puy-de-Dôme, Cantal, Allier et Haute-Loire. Ces 4 formations seront ouvertes à tous les propriétaires de bois et se dérouleront sur 3 à 4 jours, à la fois sur le terrain et en salle, pour leur permettre d'acquérir toutes les notions de base en gestion forestière (connaissances des organismes forestiers, fonctionnement de l'arbre et du peuplement, fiscalité, cubage, estimation de volume, de la qualité des arbres...).

Contact et pré inscription : dominique.jay@crpf.fr - ☎ 04 73 98 71 27.

Fiscalité

Crédits d'impôt suite à la réalisation de travaux forestiers «DEFI travaux» :

Instauration du «DEFI spécial GIEEF» et modification des obligations déclaratives des groupements forestiers pour les investissements réalisés cette année,

- **DEFI "GIEEF"** : la réalisation de travaux forestiers ouvre droit à un crédit d'impôt de 25 % du montant des dépenses engagées, lorsque la propriété du contribuable, ou du groupement forestier est **intégrée dans un groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF)**, ou détenue par un tel groupement, ceci quelle que soit la taille de l'unité de gestion.

- **Groupements forestiers et GIEEF** : les éléments suivants devront être transmis au service des impôts dont dépend le siège social du groupement, ceci **au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai de paiement des travaux** : un document mentionnant les engagements pris au titre des dépenses de réalisation de travaux forestiers, un document contenant certaines informations comme la liste des porteurs de parts ou des membres du groupement (Art 46 AGI du CGI, décret n° 2016-1162 du 26/08/16 et BOI-IR-RICI-60-20-10-20160706).

Lionel Depeige (CRPF Auvergne, référent fiscalité CNPF)



Santé des forêts

D'importants dégâts de grêle sont apparus fin juin 2016 dans la région de Thiers (Puy-de-Dôme – notamment communes de Thiers, Dorat, Paslières et secteur de Billom) et sur le secteur de Vichy (Allier - notamment commune de Le Ver-net) avec des **conséquences importantes sur les peuplements de Pins**. Les blessures de grêle sont colonisées par un champignon *Sphaeropsis sapinea*, agent du bleuissement du bois qui provoque rapidement le rougissement des aiguilles. **Les pins ayant plus de la moitié de leur houppier rouge sont considérés sans avenir**. Pour toutes les essences pensez à surveiller les zones affectées dans les 2 à 6 mois qui ont suivi cet incident climatique.

Contact : Marc Lafaye - marc.lafaye@crpf.fr
(CRPF Auvergne, Correspondant Observateur Santé des Forêts)



Bulletin d'information semestriel du CRPF Auvergne

Bulletin d'information du CRPF Auvergne. Comité de relecture : A. de Montlivault, A-L Soleilhavoup, J-P Loudes, D.Jay, I.Gibert-Pacault. Directeur de la publication : A-L Soleilhavoup. Responsable de la rédaction : J-P Loudes. Conception graphique : Excepto - 63170 Aubière - Impression : Typocentre - 03103 Montluçon, financé avec l'aide de l'Etat. Abonnement gratuit sur demande. Tirage N°58 : 24 000 expl. N°ISSN 1273-1331-décembre 2016. Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus en être destinataire ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.



Financé avec l'aide de l'Etat
(Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la
Forêt)